



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2023 : Chemin du Pertuis – Mise en séparatif

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 27 mars 2023 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Service technique	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Sonia Chatelan M. Claude Novelli <i>Absente : Mme Saskia von Fliedner</i>
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion M. Daniele Annese

Préambule

Après une brève introduction par notre Présidente, Mme Sandra Gillard, Monsieur Philippe Michelet, nous a présenté en détail le préavis 01/2023 et les raisons nécessitant des travaux sur le chemin du Pertuis pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires.

Le Chemin du Pertuis est une route privée de quartier située sur les hauts de la commune. Les copropriétaires souhaitent procéder à des travaux d'entretien en y posant notamment un nouveau revêtement bitumineux. Actuellement, les bâtiments de ce secteur sont raccordés à un collecteur communal unitaire. La commune désire profiter de ces travaux pour établir la mise en séparatif de ce secteur en parallèle de travaux sur le chemin du Pertuis. Les travaux faisant l'objet du présent préavis figurent au plan d'investissement (préavis 01/2022), un



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2023 :

Chemin du Pertuis – Mise en séparatif

montant de CHF 600'000.- est inscrit pour une réalisation en 2024. Les copropriétaires ont contacté la commune afin de demander l'avancement des travaux d'un an. La commune désire coordonner avec les travaux privés pour établir la mise en séparatif des eaux et seuls 170 m concernent le bien commun.

Analyse

Lors de la présentation du préavis, la Municipalité a remis un dossier complet à votre Commission des finances pour consultation, comprenant le préavis et le budget, un procès-verbal d'ouverture des offres, ainsi qu'une offre de Perret-Gentil SA. Dans ce même dossier, votre CoFin a pris également connaissance du détail des offres budgétaires établies à CHF 252'159.60 (cf. résumé en page 3 du préavis), comprenant les coûts des travaux de géotechnique ainsi que 10% d'imprévis à savoir CHF 20'000.--. La Municipalité a répondu à toutes les questions orales des deux commissions.

Description du projet

Actuellement, le collecteur unitaire est en béton d'un diamètre 300mm sur deux tiers de la longueur et en PVC diamètre de 200mm sur un tiers. Lors de la mise en séparatif, le collecteur unitaire sera transformé en collecteur des eaux claires. Le nouveau collecteur d'eaux usées en PVC sera réalisé le long du collecteur unitaire existant.

Il est important de savoir que cette zone est située en zone de glissement, il est de la responsabilité de la Municipalité de s'assurer avec les géomètres du bon fonctionnement de ces travaux afin de confirmer la nature du terrain.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2023 :

Chemin du Pertuis – Mise en séparatif

Avis de la Commission des finances

En fonction de ce qui précède et de la nécessité de ces travaux, la CoFin soutient la Municipalité dans sa démarche. Il est en effet profitable pour notre commune d'effectuer ces travaux en coordination avec les travaux privés.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 01/2023** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 20 avril 2023